

Théorie linguistique

M. Claude HAGÈGE, professeur

INTRODUCTION À UNE ÉTUDE LINGUISTIQUE DES AFFECTS

1. Objet d'étude

On entend par affects les états et procès de perception, sensation, émotion, etc., qu'expriment couramment, en français par exemple, des phrases affectives, comme *j'ai faim, j'ai soif, il est malade, vous pleurez*, etc. Bien qu'une abondante littérature linguistique leur soit consacrée, il n'existe ni ouvrage général allant au-delà de leur examen dans des langues ou des familles de langues particulières, ni étude théorique sur les problèmes que pose l'expression des affects. En outre, cette notion familière n'est jamais clairement définie.

Pour commencer par cette définition, il convient de préciser quels phénomènes n'appartiennent pas au champ des affects. Un premier groupe est constitué des structures exprimant des qualités. Le français se sert d'adjectifs dans les deux énoncés *Jean est peureux* et *Jean est apeuré*, mais seul le second de ces énoncés exprime un affect, tandis que le premier exprime une caractéristique, et illustre donc le type attributif, s'opposant au type affectif qu'illustre le second. Or seule une minorité de langues distinguent formellement les énoncés affectifs et les énoncés attributifs. Un autre groupe de phénomènes est constitué par les métaphores et les expressions idiomatiques. Ici, la situation est contradictoire : ces expressions, alors qu'elles ne sont généralement pas mentionnées dans les manuels, qui ne citent que les modèles canoniques, abondent dans la conversation courante. Il apparaît donc immédiatement qu'une étude linguistique des affects doit prendre en considération aussi bien les structures canoniques que celles de l'échange spontané. Dans les structures canoniques, on ne peut pas inclure les métaphores et les formules idiomatiques, la raison en étant simplement que, pour chaque affect, leur nombre est considérable dans toutes les langues, de sorte que l'étude serait infinie. En revanche, l'apparition naturelle de ces formules dans le dialogue leur donne plein droit à appartenir au champ d'étude des affects.

Cette importante distinction étant faite, il convient de donner, à partir de l'un comme de l'autre des corpus en question, une liste minimale des affects dont l'expression linguistique est disponible. On les regroupera en sept catégories :

1. perceptions : ex. « voir », « entendre », etc.
2. sensations, états physiologiques : ex. « tousser », « rougir », « avoir la migraine », « pleurer », « vomir », etc.
3. émotions et sentiments : ex. « avoir peur », « avoir honte », « être ému », « vouloir », etc.
4. processus cognitifs : ex. « admirer », « espérer », « croire », « imaginer », etc.
5. nécessité, possibilité : ex. « devoir », « pouvoir », etc.
6. possession : ex. « avoir », « suffire », « manquer », etc.
7. occurrence : ex. « se produire », « recevoir », « attendre », etc.

Évidemment, certains des verbes que cette liste donne en métalangue française peuvent paraître, dans diverses langues dont le français lui-même, ne pas appartenir à des énoncés affectifs. En fait, cette liste résulte d'une étude conduite à travers un grand nombre de langues (245), et tout verbe qui, dans une au moins de ces langues, apparaît au sein d'un énoncé de même structure que les énoncés affectifs reconnus comme tels sur une base sémantique sera, de ce fait, assigné au champ de l'affectif.

2. *Expression des affects dans la conversation quotidienne*

Sur la base de corpus français ainsi qu'empruntés à d'autres langues, on établit que les énoncés affectifs sont statistiquement dominants dans la conversation courante. Si l'on considère la grammaire comme résultant de la systématisation de formules à forte récurrence dans l'emploi quotidien, il devrait en résulter l'existence d'une grammaire spécifique, présentant des marques qui ne se rencontrent qu'ici, c'est-à-dire des types de structures exclusivement caractéristiques des énoncés affectifs.

3. *Existe-t-il des structures exclusivement assignées par les langues aux énoncés affectifs*

Si l'on examine ce qui est attesté dans le plus grand nombre possible de langues, on obtient des résultats assez décevants. Cet examen révèle, en effet, que les structures d'énoncés dont le sens est exclusivement affectif sont très rares. Le plus souvent, les énoncés affectifs ont la même structure que d'autres types d'énoncés qui ne sont pas affectifs. Ces résultats et leur interprétation seront analysés dans un exposé ultérieur.

PUBLICATIONS RÉCENTES DU PROFESSEUR

- « Les processus de grammaticalisation », in *Language Typology and Language Universals*, ed. by M. Haspelmath, E. König, W. Oesterreicher, W. Raible, vol. 2, 2001, p. 1609-1623, Berlin : Mouton de Gruyter.
- « Creoles and the notion of simplicity in human languages », *Linguistic Typology* 5, 2-3, 2001, p. 169-175.
- « Under Greenberg's wings », *Linguistic Typology* 6, 1, 2002, p. 21-26.
- Diverses recensions dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCXV, 2, 2000.

CONFÉRENCES DU PROFESSEUR

- Grenoble, novembre 2000
- Lyon, janvier 2001
- Nancy, janvier 2001
- Caen, mars 2001
- Nice, mars 2001
- Athènes, mars 2001
- Montceau-les-Mines, mars 2001
- Biarritz, mars 2001
- Rennes, avril 2001
- Santiago de Compostella, mai 2001
- Santa Barbara (Californie), juillet 2001
- Mouans-Sartoux, octobre 2001
- Dax, octobre 2001
- Cambridge (Mass.), MIT, octobre 2001
- Boulogne-sur-mer, novembre 2001
- Amiens, novembre 2001
- Welkenraedt (Liège), novembre 2001
- Corte, décembre 2001
- Tours, décembre 2001
- Versailles, février 2002
- Limoges, mars 2002
- Sens, juin 2002

JURYS DE THÈSE

- Membre du jury de thèse de M. Takuya Nishimura, « Sur le système de la personne en français, turc et japonais ».
- Membre de jury de thèse de M. David Szabó, « L'argot des étudiants de Budapest ».